

## Rapport du Président

Commission Permanente du  
vendredi 26 septembre 2008

### Service instructeur

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° 2008-10-2-2

### Service consulté

## FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INDUSTRIALISATION Soutien à la requalification des friches industrielles

Résumé : Dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation, il est proposé d'affecter à la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth un soutien départemental de 19 429 € pour l'acquisition du bâtiment "Belledent" à TAGOLSHEIM.

La Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (CCSI) a sollicité le Département du Haut-Rhin pour l'acquisition du bâtiment « Belledent » à TAGOLSHEIM, également dénommé « Commune de TAGOLSHEIM ». Cette opération s'inscrit dans le cadre du rachat des bâtiments composant l'ensemble industriel SAGITA (société fermée en 1991) et qui sont situés dans la zone intercommunale d'activités de TAGOLSHEIM dont la superficie est de 6,71 hectares.

La CCSI vient d'acquérir le bâtiment « Belledent » qui était une propriété de la Commune de TAGOLSHEIM et qui est voué à la démolition afin de permettre l'aménagement d'une nouvelle zone d'activités pour accueillir des entreprises.

Le coût de cette acquisition, conforme à l'avis du Domaine, s'établit à 146 000 €, auxquels il convient d'ajouter 1 911,50 € de frais de notaire, soit un coût global de 147 911,50 € HT.

Compte tenu des subventions obtenues auprès de la Région (56 400 €) et d'une aide de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural (42 500 €), le solde restant à la charge de la Communauté de Communes s'élève à 49 011,50 €.

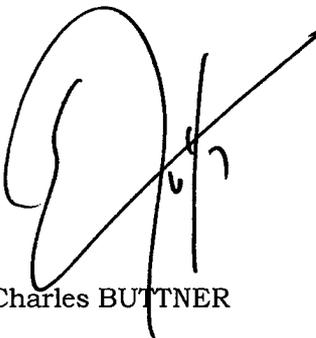
Selon les critères départementaux et les documents produits à l'appui de la demande, cette opération est éligible au soutien départemental en faveur des friches industrielles sous forme d'une avance représentant 60 % du montant H.T. des travaux restant à charge du maître d'ouvrage et plafonnée à 19 429 €, la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth ne pouvant bénéficier de plus de 80 % d'aides publiques.

La Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche réunie le 23 juin 2008, a émis un avis favorable à cette demande de soutien aux friches industrielles pour un montant plafonné à 19 429 € représentant 60 % du montant H.T. des travaux restant à charge du maître d'ouvrage.

Je vous propose donc :

- d'accorder à la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth une avance sans intérêt représentant 60 % du coût à la charge du maître d'ouvrage, avance plafonnée à 19 429 € pour le rachat du bâtiment « Belledent » à TAGOLSHEIM,
- de prélever le montant correspondant, soit 19 429 € sur le programme F021, enveloppe 99710, chapitre 27, nature 2741, fonction 91 du budget départemental,
- de m'autoriser à signer la convention jointe au rapport, avec la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth,
- de recouvrir la recette au chapitre 27 ; nature 2741 ; fonction 01.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Avance de 19 429 € accordée par le Département du Haut-Rhin  
à la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth  
pour financer l'acquisition du bâtiment « Belledent » à TAGOLSHEIM

\*\*\*\*\*

## C O N V E N T I O N

Entre les soussignés :

- le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 5 septembre 2008, exécutoire d'une part,
- la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth représentée par son Président, M. Helmut BIHL agissant en vertu de la délibération du 20 octobre 2006, d'autre part,

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIVIT

### Article 1<sup>er</sup>

Le Département du Haut-Rhin accorde à la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth une avance sans intérêt de 19 429 € (dix neuf mille quatre cent vingt neuf euros), remboursable en 5 annuités, après 3 années de franchise, pour financer l'acquisition du bâtiment « Belledent » à TAGOLSHEIM.

### Article 2

La participation départementale sera versée en totalité à la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth sur présentation de l'acte notifié certifiant la réalisation du transfert de propriété.

### Article 3

Le remboursement de cette avance s'effectuera par la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth en quatre annuités de 3 885 € chacune et d'une annuité de 3 886 € au 1<sup>er</sup> décembre de chaque exercice, conformément au tableau d'amortissement ci-joint, la première échéance, compte tenu d'une franchise de 3 ans, est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

### Article 4

En cas de vente au comptant de la totalité de l'ensemble immobilier, la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth remboursera l'avance dans un délai de 3 mois suivant la date de signature de l'acte de vente.

Article 5

La Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth s'engage à transmettre au Département du Haut-Rhin, en fin d'opération, un bilan notamment financier des réalisations qu'elle aura effectuées sur le site.

Article 6

Au cas où le bilan de cette opération ferait apparaître un excédent financier pour la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth, le remboursement de l'avance pourrait être demandé par anticipation.

Article 7

Chaque versement de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth au Département du Haut-Rhin sera effectué à la paierie départementale du Haut-Rhin pour être porté au crédit du compte du Département.

Fait en deux exemplaires

COLMAR, le

Le Président de la  
Communauté de Communes  
du Secteur d'Illfurth

Le Président du Conseil Général  
du Haut-Rhin

Document annexé à la convention  
entre le Département du Haut Rhin  
et la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT**

Avance accordée au titre du soutien à la requalification des friches industrielles  
pour financer l'acquisition du bâtiment « Belledent » à TAGOLSHEIM

DATE D'ECHEANCE	ANNUITE	CAPITAL RESTANT DÛ
2008		19 429 €
2009	Différé	
2010	Différé	
2011	Différé	
1 <sup>er</sup> décembre 2012	3 885 €	15 544 €
1 <sup>er</sup> décembre 2013	3 886 €	11 658 €
1 <sup>er</sup> décembre 2014	3 886 €	7 772 €
1 <sup>er</sup> décembre 2015	3 886 €	3 886 €
1 <sup>er</sup> décembre 2016	3 886 €	0
	<b><u>TOTAL 19 429 €</u></b>	